

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-001014 / 52043355
Nivarox-FAR S.A., 2046 Fontaines NE
secteurs / production: roues, ressorts, barillets, appliques, balanciers,
conditionnement et spiral.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H, 20 F
01.07.2012–31.05.2013 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

25 septembre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail